

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le mardi 3 septembre 2019, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charrette
Charles Desrochers
Rose-Anne Lévesque
Chantal Thibault

Madame Cindy Paquin secrétaire-trésorière adjointe, est présente.

2019-09-242 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les points 3.26 avis de motion pour le projet de modification du règlement du camping et 3.27 avis de motion pour le projet de règlement pour les vidanges des fosses septiques.

Adoptée

2019-09-243 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'accepter les procès-verbaux tels que présentés.

2019-09-244 Liste des comptes payés au cours du mois d'août

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes payés au cours du mois d'août au montant de 95 376.75 \$ du chèque numéro C1910918 à C1910950 et du paiement direct numéro P1910083 à P1910093.

Adoptée

2019-09-245 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 79 911.80 \$ du chèque numéro C1910951 à C1910965 et des paiements directs numéro P1910094 à P1910101.

Adoptée

2019-09-246 Dépôt des dépenses salariales

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales du mois de juillet et d'août.

Adoptée

2019-09-247 Correspondance

Il est proposé monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

2019-09-248 Appui de la demande à la CPTAQ de M. Frenette

Considérant que le lot 4 593 634 est enclavé et a fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;

Considérant que le projet de M. Frenette sera conforme aux dispositions du règlement de zonage lorsque le règlement numéro 06-2019 modifiant le règlement de zonage 04-2009 entrera en vigueur soit le 18 septembre 2019;

Considérant que l'aménagement du chemin projeté n'aurait pas de conséquences significatives sur les activités agricoles existantes (incluant la sylviculture) et sur le développement de celles-ci;

Considérant que le site visé est boisé et se situe dans un milieu agroforestier, sans potentiel acéricole;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre d'appuyer le projet de M. Frenette visant à prolonger la rue Cloutier afin de desservir le lot 4 593 634.

Adoptée

2019-09-249 Adoption du règlement de zonage

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'adopter le règlement de zonage 06-2019.

Adoptée

2019-09-250 Autorisation de garderie en milieu familial – 620, chemin du Lac Malartic

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu d'autoriser Mme Leduc d'avoir sa garderie en milieu familial, malgré le fait qu'il n'est pas autorisé dans notre règlement de zonage en vigueur. Le conseil municipal prévoit autoriser les garderies en milieu familial dans la prochaine modification au règlement de zonage.

Adoptée

2019-09-251 Mandater Me Labranche – vérification du règlement de nuisance

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu de mandater Me Labranche pour faire la vérification du règlement sur les nuisances que le conseil prévoit modifier.

Adoptée

2019-09-252 **Démission de Mme Vanessa Dionne au poste d'OMBE**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'accepter la démission de Madame Vanessa Dionne au poste d'OMBE.

Adoptée

2019-09-253 **Ligne filaire – centre de coordination des mesures d'urgence**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu de faire l'installation de la ligne filaire pour le centre de coordination des mesures d'urgence au coût de 375\$ plus taxes ainsi que les frais mensuels au montant de 85\$ par mois.

Adoptée

2019-09-254 **Entente mesure d'urgence – École le Tremplin**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'accepter le protocole d'entente de l'École le Tremplin de Malartic tel que présenté.

Adoptée

2019-09-255 **Formation à l'accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels le vendredi 4 octobre**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'autoriser mesdames Sylvie Marleau et Andréane Beaudette-Plourde à participer à la formation à l'accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels le vendredi 4 octobre 2019 au coût de 565 \$ par participant.

Adoptée

2019-09-256 **Déneigement des entrées municipales et rues privées (Authier, Cloutier, des Îles, du Sommet et de la Baie**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu d'accepter les soumissions pour le déneigement telles que présentées.

Par M Jean-Marc Larouche

Sentier de la Nature 575\$
Garage sentier de la Nature 275\$
Point d'eau chemin du Lac-Malartic 525\$
Rue des Îles 1 425\$
Rue du Sommet 2 850 \$

Par Ferme Avicole Paul Richard et fils (taxes en sus)

Rue Authier	2 595\$	
Rue Cloutier	3 600\$	
Rue de la Baie	2 550 \$	
Édifice municipal	1 675\$	
Garage municipal	525\$	
Caserne	525\$	
Point d'eau Quatre-Coins, dôme, maison des jeunes		710\$
Station aqueduc rue principale		710\$
HLM	1 275\$ (remboursé par l'OMH)	

Adoptée

2019-09-257 Adjudication contrat de déneigement 2019-2020 et 2020-2021

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la soumission de Location Dumco pour le déneigement de la saison hivernale 2019-2020 au montant de 306 983.45\$ taxes incluses et pour la saison hivernale 2020-2021 au montant de 306 983.45\$. Nous avons reçu deux soumissions suite à l'appel d'offres sur le site SEAO. La deuxième soumission est de la compagnie Lemiro au montant de 355 096.15\$ taxes incluses pour l'année 2019-2020 et de 361 237.78\$ taxes incluses pour l'année 2020-2021 celle-ci est rejetée.

Adoptée

2019-09-258 Adjudication contrat de vidanges des fosses septiques

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la soumission reçue de Protec-Nature pour les vidanges des fosses septiques au montant de 200\$ plus taxes par fosse septique. Un règlement sur le vidange des fosses sera fait d'ici la fin de l'année.

Adoptée

2019-09-259 Autorisation de signature pour l'émission de constats d'infractions

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'autoriser Mme Cindy Paquin à signer les constats d'infractions pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2019-09-260 Autorisation de signature pour l'émission de permis mineurs et de ventes de garage

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu d'autoriser Mme Sylvie Marleau pour l'émission de permis mineurs et de ventes de garage.

Adoptée

2019-09-261 Installation d'une borne électrique

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu de faire l'achat d'une borne électrique pour un montant maximal de 3 000 \$.

Adoptée

2019-09-262 Coût des baux de villégiature – Projet de règlement du MERN

Attendu que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a publié un projet de règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État le 19 juin dernier dont la période de consultation de 45 jours a pris fin le 2 août 2019;

Attendu que ce projet de règlement prévoit l'indexation des valeurs de référence utilisées pour déterminer le loyer des terres louées à des fins de villégiature;

Attendu que la formule de détermination du loyer d'un bail de villégiature définie dans ce règlement est fondée sur une valeur de référence déterminée par le ministère, pour un pôle d'attraction donné, et modulée principalement selon l'éloignement de l'emplacement par rapport au pôle en question et à sa condition riveraine ou non;

Attendu que les valeurs de références déterminées par le MERN pour les pôles d'attraction urbains ne sont clairement pas réalistes, en 2019 un écart de plus de 18 700\$ séparant Val-d'Or (31 400\$) de Rouyn-Noranda (12 700\$) alors que nous savons qu'il s'agit de pôles très comparables;

Attendu qu'en conséquence le loyer de deux emplacements éloignés de 100 mètres, mais situés sur le territoire de Val-d'Or et celui de Rouyn-Noranda, varie de pratiquement 300% en vertu des valeurs de référence et de la formule employées actuellement;

Attendu que cette formule ne peut que générer de grossières évaluations de la valeur des emplacements, étant compris qu'elle ne prend aucunement en considération si celui-ci est accessible par voie routière ou non, sa période d'utilisation possible au cours de l'année (6 ou 12 mois), sa ou ses utilisations autorisées et sa desserte par des services municipaux ou autres (incendie, cueillette des matières résiduelles, entretien annuel ou saisonnier de chemin, etc.);

Attendu que la valeur d'un emplacement constitué en unité d'évaluation inscrite à un rôle d'évaluation foncière municipal tient compte de ces variables puisqu'elle est déterminée par un évaluateur agréé membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec en pleine connaissance des caractéristiques du territoire concerné;

Attendu que l'élaboration du rôle d'évaluation foncière de chacune des municipalités du Québec est encadrée de façon stricte par la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) et le Règlement sur le rôle d'évaluation foncière (chapitre F-2.1, r.13);

Attendu que sur le territoire de la Ville de Val-d'Or, la variation de valeur d'un grand nombre d'emplacements atteint plus de 470 % selon qu'il s'agisse de celle inscrite au rôle d'évaluation foncière de la municipalité ou de celle

générée par la formule utilisée par le MERN, ce qui constitue une aberration en vertu des dispositions de la Loi et du règlement applicables;

Attendu qu'il n'est pas logique pour les citoyens que le montant des taxes municipales et scolaires pour un emplacement donné soit fonction de sa valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière alors qu'une autre valeur détermine le loyer du même emplacement;

Attendu que pour cette raison il est impossible de souscrire à l'indexation des valeurs de référence utilisées pour déterminer le loyer des terres louées à des fins de villégiature en conservant comme valeur de référence celle inscrite au projet de règlement;

Attendu que les municipalités sont des gouvernements de proximité reconnus par le gouvernement du Québec comme étant les plus compétents à connaître les caractéristiques de leur territoire respectif et à offrir des services qui leur sont adaptés;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu que la MRC de La Vallée-de-l'Or demande au MERN d'utiliser les valeurs des terres louées à des fins de villégiature inscrites au rôle d'évaluation foncière des municipalités¹, et constituées en unités d'évaluation conformément à l'article 34 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), afin de fixer le loyer des baux de villégiature, et qu'il abandonne, par le fait même l'utilisation de sa méthode « maison » définie dans le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État.

Adoptée

2019-09-263 Dossier d'expulsion M.Duclos – camping Lac Fournière

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu que le conseil a fait l'étude du dossier de M. Duclos. Suite à l'analyse, le conseil fera expulser M. Duclos définitivement et n'aura plus l'accès de camper au camping Lac Fournière.

Adoptée

2019-09-264 Dossier M. Dubé – camping Lac Fournière

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charrette et majoritairement résolu que le conseil demande à M. Dubé de retirer la roulotte qui est située sur le terrain # 8 qui appartenait à Mme Landry puisqu'il possède déjà un terrain à location sur notre camping au Lac Fournière ce dernier sera reloué à une personne qui est inscrite sur notre liste d'attente.

Adoptée

2019-09-265 Écriture de correction – régularisation d'un compte en perception de taxes

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu de faire une écriture de correction pour un dossier en perception de taxes suite à une erreur d'encaissement au bureau de la réception.

Adoptée

2019-09-266 Plainte Richard Gilbert

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu de ne pas faire de correction d'ajustement de taxes pour les services de voirie et de déneigement, étant donné qu'il est sur une rue privée. S'il désire avoir ses services il devra faire la demande au propriétaire du chemin afin que ce dernier le rende conforme pour que le chemin puisse être verbalisé.

Adoptée

2019-09-267 Plainte Line Vézina et Denis Boucher

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu de ne pas faire d'ajustement au compte de taxes pour le lot 3 163 256 et que le conseil ne souhaite pas faire de modification au règlement de taxation #01-2019.

Adoptée

2019-09-268 Ajustement salarial à l'adjointe – poste de remplacement temporaire

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement de faire un ajustement salarial à l'adjointe pour le remplacement de la directrice générale pour son arrêt maladie ainsi qu'elle doit assumer une partie des tâches de l'OMBE suite à sa démission. Le salaire sera tel que discuté en séance de travail. Lorsque la directrice reviendra à son poste en permanence, le salaire de l'adjointe sera réajusté à son salaire régulier.

Adoptée

2019-09-269 Nordikeau – Vérification du débitmètre à la distribution 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu de procéder à la vérification du débitmètre à la distribution 2019 pour un montant de 1750.00 \$ plus les taxes.

Adoptée

2019-09-270 Projet de modification au règlement du camping Lac Fournière

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter le projet de modification du règlement du camping Lac Fournière.

Adoptée

2019-09-271 Dossier lot 3 000 315

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu de ne pas autoriser la demande de dérogation faite par le propriétaire du lot 3000315 suite à la vérification du dossier au conseil. Le conseil fera le remboursement de la demande au propriétaire puisque le dossier n'aurait pas dû faire l'état d'une demande de dérogation, car celle-ci n'est pas mineure et que le propriétaire devra se rendre conforme avant le 30 septembre 2019.

Adoptée

2019-09-272 Comité camping Lac Fournière

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu de former un comité pour le camping Lac Fournière et sera formé de Mme la conseillère Ginette Noël et M. le conseiller Jean-Guy Lapierre.

Adoptée

2019-09-273 Avis de motion pour le projet de modification au règlement du camping Lac Fournière

Madame la conseillère Ginette Noël donne avis de motion pour le projet de modification au règlement du camping Lac Fournière.

Adoptée

2019-09-274 Avis de motion pour le projet de règlement pour les vidanges des fosses septiques

Madame la conseillère Chantal Thibault donne avis de motion pour le projet de règlement pour les vidanges des fosses septiques.

Adoptée

QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil a su répondre aux questions

2019-09-275 Levée

À 20h17, il est proposé par monsieur Charles Desrochers et majoritairement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Cindy Paquin
Secrétaire-trésorière adjointe

Réjean Guay
Maire